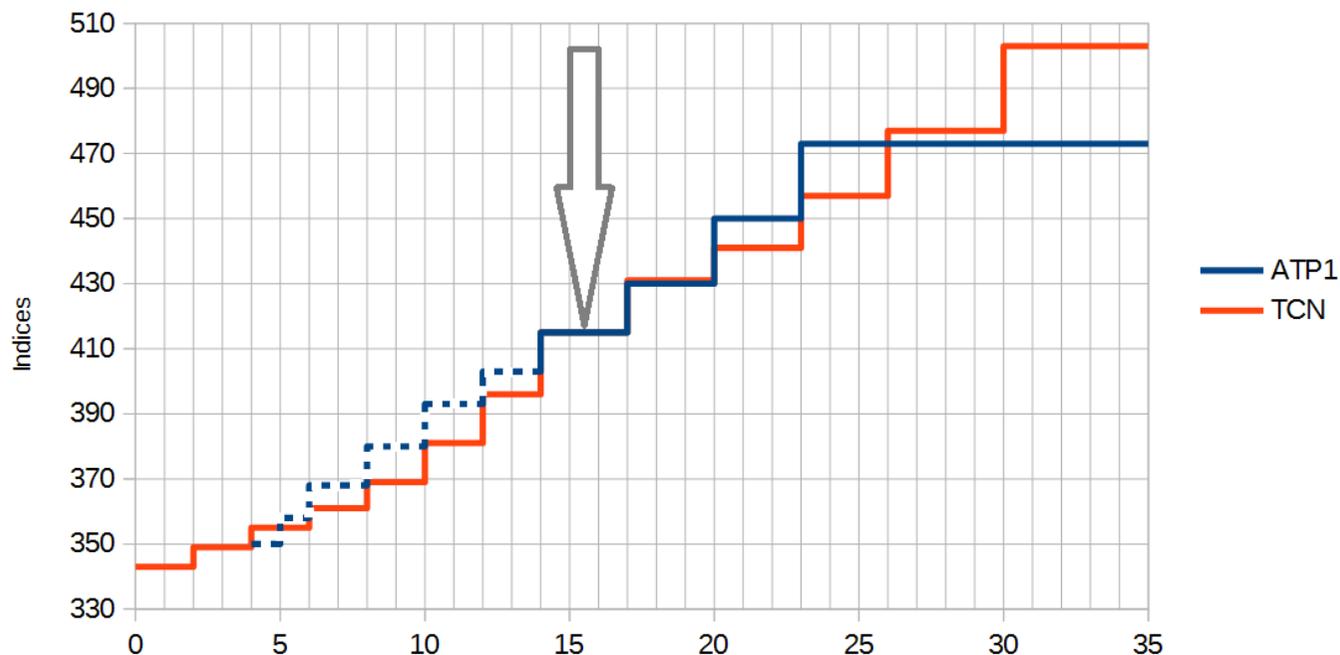


Comparaison des grilles ATP1 et TCN

Passage de l'échelon 8 ATP1 à l'échelon 7 TCN



Commentaires : dans cet exemple, on remarque que la personne progresse moins vite en passant TCN qu'en restant ATP1. Son salaire mensuel net ne redevient supérieur à son ancienne grille que 12 années après ce changement de corps. Enfin, il faut près de 18 années pour que les rémunérations cumulées s'équilibrent. Si vous êtes ATP1 échelon 8 et âgé-e de plus de 45 ans, vous n'avez donc pas intérêt à demander un changement de corps ! Un gain automatique d'au moins 35 points d'indice en cas de promotion de la catégorie C à la catégorie B pourrait être une solution *a minima* pour corriger cette inversion de carrière, comme cela se fait pour le passage de B en A ([Décret n°2006-1827 du 23 décembre 2006 - Article 5](#)).